

DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS  
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**TENUE LE 13 AOUT 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 13 Août à 18 heures 00 dans la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 9 Août, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – REUTER-BRAUN Brigitte –

Messieurs BRASTEL Maurice - BRIOLAT Claude –HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël – PAROT Damien - PAROT Jean – Noël -

Absent(e)s excusé(e)s : Mme RENAUX -RINALDI Paulette (procuration à Mme Estelle PARISOT - BOUCHAUD) – Mme Lucille HARLE – PATARD - Monsieur BURDAL Richard

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Madame REUTER-BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (27 Mai 2025).

**DELIBERATION N° 18 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX VOIRIE -  
PROTECTION ET SECURISATION DE LA HALLE -AMENDES DE POLICE**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de la restauration de la Halle, étant bientôt terminés, il est nécessaire maintenant d'effectuer les travaux de voirie afin de protéger et sécuriser les abords de la halle pour une réouverture de la route à la circulation des véhicules, sous conditions. Madame Le Maire expose le dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du dossier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les réunions du groupe de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'opération «TRAVAUX VOIRIE HALLE SUR D16 : PROTECTION ET SECURISATION DE LA HALLE»

**APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit 88 727,00 Euros H.T.

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide du CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre des amendes de police pour un montant total de 17 745,40 € soit 20 %

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide de l'ETAT au titre de la DETR pour un montant de 18 870,04 € H.T soit 20 % (incluant la maîtrise d'œuvre avant-projet et projet définitif pour un montant total de 94 350,22 € H.T.)

**DECIDE D'ASSURER** le financement du solde de l'opération, soit 57 734,18 €uros par ses moyens propres, soit 60 %

**AUTORISE** Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

### **DELIBERATION N°19 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX VOIRIE – PROTECTION ET SECURISATION DE LA HALLE DETR/DSIL 2026)**

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du dossier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les réunions du groupe de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'opération «TRAVAUX VOIRIE HALLE SUR D16 : PROTECTION ET SECURISATION DE LA HALLE»

**APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit 88 727,00 €uros H.T.

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide du CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre des amendes de police pour un montant total de 17 745,40 € soit 20 %

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide de l'ETAT au titre de la DETR pour un montant de 18 870,04 € H.T soit 20 % (incluant la maîtrise d'œuvre avant-projet et projet définitif pour un montant total de 94 350,22 € H.T.)

**DECIDE D'ASSURER** le financement du solde de l'opération, soit 57 734,18 €uros par ses moyens propres, soit 60 %

**AUTORISE** Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

### **DELIBERATION N°20 : ACCEPTATION DU DEVIS D'ECLAIRAGE DE LA HALLE**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après avoir contacté plusieurs entreprises afin d'établir un devis pour l'éclairage de la Halle. Au final elle a reçu trois devis, deux de la Société SOVITEL pour 12 projecteurs dossier incomplet d'un montant de 5 400,00 €uros T.T.C. et une variante devis pour 18 projecteurs dossier incomplet d'un montant de 6 960,00 € T.T.C. et le troisième de SAS C&P pour 18 projecteurs dossier complet d'un montant de 8 680.50 €uros. Ayant sollicité une autre entreprise, celle – ci n'a pas donné suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la SAS C&P d'un montant de 8 680,50 €uros.

Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces financières et administratives à intervenir.

### **DELIBERATION N° 21 : BAIL COMMUNAL POUR 2026**

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur RICHARD Valentin. Celui – ci aimerait louer le terrain communal situé section ZK 58 La Malade, pour une surface de 91a 80ca pour y mettre ses chevaux (loué précédemment à Madame CHAMOURIN Anne – Marie). Le bail communal serait effectif à partir du 1 septembre 2025. Cependant vu l'état du terrain qui n'est

pas utilisable pour le moment, le conseil municipal décide de ne pas faire payer le bail jusqu'en fin d'année. Car le nouveau bailleur devra faire le nettoyage et la remise en état de cette parcelle avant utilisation. Le prix à l'hectare sera de 120 Euros, à partir du 1 er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition, et autorise Madame Le Maire à signer les pièces à intervenir.

#### **DELIBERATION N° 22 : DECISION MODIFICATIVE**

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise Léon Noël ayant atteint un montant de 80 % du marché de la restauration de la halle lot maçonnerie. Il est nécessaire de récupérer la totalité de l'avance s'élevant à la somme de 5 109,42 euros, versée au début des travaux. La récupération de l'avance constitue une opération budgétaire selon les écritures suivantes :

Mandat d'ordre budgétaire au compte 2131 – chapitre 041 pour 5 109,42 Euros

Titre d'ordre budgétaire au compte 238 – chapitre 041 pour 5 109,42 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces écritures.

#### **DELIBERATION N° 23 : RECRUTEMENT POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION :**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que suite à la démission de Madame PETIT Maud, de son poste d'adjoint d'animation, nous avons recruté Madame COLLOT Marion.

Cependant celle-ci à démissionner de son poste le 27 Juin 2025. Il est nécessaire de reprendre quelqu'un pour occuper ses fonctions, à compter du 1 Septembre 2025. Poste pour une durée hebdomadaire de 17 heures à savoir 10 h 30 pour la garderie des enfants et 6 H 30 pour le ménage école et mairie.

Après création de la vacance d'emploi sur le site emploi territorial, car nous dépendons du centre de gestion de la marne, un délai de 2 mois est nécessaire pour recevoir les candidatures de personnes titulaires qui pourraient postuler à ce poste, d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe. Poste ouvert aux contractuels à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaire art L332-8.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, échelon 1.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la création de poste et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents à intervenir, et recruter la personne.

#### **QUESTIONS DIVERSES /**

Madame PARISOT -BOUCHAUD Estelle : Voiture en stationnement Rue de Chalons, assurée ? Nid de guêpes au niveau arrière du véhicule.

Mme BOYER – CASTELLO Marie France présente diverses factures

- Réparation de la tondeuse Tora par les Etablissements HORIOT 411,01 €
- Jumper refusé au contrôle technique. Montant de la réparation avant la contre visite 1 778,10 € (Changement crémaillère de direction- Rotule- disques AR et plaques de frein)
- Eclairage Public sur terrain de foot + changement de 3 ampoules sur le village 1 040, 00 € H.T.
- Etablissements BASSOT : coulage d'un béton fluide pour la classe des CP. Plancher pourri et affaissement de ce dernier dans certains endroits. Coût 3 188,13 € T.T.C. A laisser sécher pendant 21 jours. Reste revêtement à trouver et à poser avant la rentrée.
- Achat d'un pulvérisateur à batterie, plus un souffleur aspirateur (feuilles) coût 541,18 € T.T.C. aux Etablissements HORIOT

- Pas de dépôt de pains par la boulangerie PETIJEAN cette semaine, car elle est seule à ouvrir sur sermaize les bains, mais dépôt assurée par Madame REUTER-BRAUN Brigitte aux heures habituelles. Pain fourni par la boulangerie PETITJEAN.
- Travaux assainissement en cours sur Cheminon par l'entreprise T.P.F.P actuellement personnel en congés jusqu'au 30 Août.2025 congés pour le personnel. Reprise le 1<sup>er</sup> Septembre 2025.
- A voir : Tampon des évacuation des eaux pluviales (coin rue basse et rue des sablons) semble être bouché par la terre et cailloux.
- Vu avec l'agglo regard des eaux pluviales au niveau de Monsieur GERARD Joël à la charge de la commune ( trop petit par rapport à l'évacuation).
- Devant ancienne coop voir avec Monsieur ONET Alexandru, car tout le gravillon à chaque orage, descend sur le trottoir, et dans le regard de l'eau pluviale qui se bouche.
- Date pour l'inauguration de la plaque à l'intention de Monsieur HANCE Georges, fondateur de l'Association l'Avenir ? Suite à un don conséquent versé à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la Halle.
- Pas d'arrosage de fleurs pour le week end du 15 août. Monsieur PAROT Damien assurera ce service le vendredi jusqu'au dimanche 17 Août inclus, et suivant le temps.
- Eclairage nocturne, Rue René Connesson maintenu pendant les travaux jusqu'à la fin de ces derniers et des Rue Gabriel Pelletier et Pierre Richelet.
- Certaines personnes se sont plaintes, car il n'y a pas eu d'info Mairie concernant la manifestation du 14 juillet. A savoir qu'il y a toujours eu cette cérémonie au monument aux morts. Il y aura bien une cérémonie pour le 11 novembre au moins, vous en êtes averti.
- Revoir organisation pour les lampions, car pas de sécurité, aucune personne devant et derrière pour la sécurité des enfants. Le véhicule parti avant que tous les enfants ne soient rassemblés. Musique inaudible.
- Repas Conseil Municipal à étudier pour Septembre

Séance levée 19 h 15